

Garantie limitée de dix ans des membranes d'étanchéité Schluter®-KERDI

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de dix ans des membranes d'étanchéité Schluter®-KERDI** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que les membranes d'étanchéité Schluter®-KERDI et Schluter®-KERDI-DS (les « **Produits** ») seront exemptes de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu dans le manuel d'installation du système de douche Schluter® et dans la fiche technique des membranes d'étanchéité Schluter® (collectivement appelés les « **Documents** »¹) pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'installation, lorsqu'elles sont employées et installées conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents, ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont posés et l'« **Assemblage Carrelé** » englobe les Produits, les revêtements carrelés non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer si les Produits sont adaptés à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour garantir l'adaptabilité à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher ou du substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

Puisque Schluter-Systems n'a aucun pouvoir sur la qualité des produits vendus par des vendeurs non autorisés, la présente Garantie limitée s'applique uniquement aux Produits achetés auprès de Schluter-Systems ou d'un vendeur autorisé aux États-Unis ou au Canada, à moins que la loi ne l'interdise. Schluter-Systems se réserve le droit de rejeter les réclamations au titre de la garantie pour les Produits achetés auprès de vendeurs non autorisés, y compris des sites Internet non autorisés.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées, mais qu'ils se révèlent défectueux au cours de la période de garantie, le seul recours du Propriétaire et la seule obligation de Schluter-Systems est, au choix de cette dernière, a) la réinstallation ou le remplacement de la section problématique de l'Assemblage Carrelé; ou b) le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage Carrelé, dont la défectuosité est confirmée, si Schluter-Systems n'est pas en mesure d'effectuer la réinstallation ou le remplacement et que la réparation n'est pas possible sur le plan commercial ou ne peut être effectuée dans des délais raisonnables. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de carrelage employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis en remplacement.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : AUX FINS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SCHLUTER-SYSTEMS EXCLUT, ET DANS AUCUNE CIRCONSTANCE N'EN SERA TENUE RESPONSABLE, TOUT DOMMAGE INDIRECT, PARTICULIER, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF ET TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS DES PROFITS PERDUS, ATTRIBUABLES OU AUTREMENT LIÉS À UN DÉFAUT DES PRODUITS OU DE L'ASSEMBLAGE CARRELÉ, SANS ÉGARD À TOUTE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU À TOUTE NÉGLIGENCE ACTIVE OU PASSIVE DE SCHLUTER-SYSTEMS, ET SANS ÉGARD À LA THÉORIE JURIDIQUE (LIÉE À LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE, QUASI-CONTRACTUELLE OU AUTRE). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut de se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou un substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renfoncements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlisement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : défaut du revêtement carrelé, charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur et celles intégrant des carreaux de verre et d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'une installation ou d'un entreposage inadéquat des Produits, b) où les Produits auront fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien ou d'un usage autre que celui pour lequel ils ont été fabriqués ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE PRÉVUE PAR LA LOI, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER (COMME LIMITÉES SELON LES DESCRIPTIONS FOURNIES DANS LES DOCUMENTS) EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, PROMESSE, AFFIRMATION OU DÉCLARATION D'UN EMPLOYÉ OU D'UN MANDATAIRE DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRA ÊTRE EMPLOYÉE CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS D'ÊTRE SPÉCIFIQUEMENT INCLUSE À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. Toute description orale ou écrite des Produits a pour seul but de définir les Produits et ne doit pas être interprétée comme une garantie expresse. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Cette garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon l'État ou la province. Certains États et certaines provinces (ce qui peut inclure le Québec) n'autorisent pas les limitations quant à la durée de la garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages accessoires ou consécutifs; les limitations et exclusions ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Si une condition de la présente Garantie limitée est interdite par les lois d'un État ou d'une province, elle sera nulle et non avenue, mais le reste de la Garantie limitée demeurera en vigueur. Les clauses de non-responsabilité, les exclusions et les limitations de responsabilité de la présente Garantie limitée ne s'appliquent pas dans la mesure où elles sont interdites par les lois en vigueur (ce qui peut être le cas au Québec). **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée n'est permis, à moins d'être dûment autorisé par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.**

Si les Produits sont employés avec d'autres produits Schluter-Systems, une autre garantie de Schluter-Systems peut s'appliquer. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/garanties.

TRANSFÉRABILITÉ : La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, sauf autorisation par entente écrite signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou interdiction par une loi d'un État ou d'une province (y compris le Québec, s'il y a lieu).

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : La présente Garantie limitée annule et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 3 mars 2025.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation au titre de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits et/ou de toutes leurs composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter les Produits prétendument défectueux sur place, en présence ou non de l'installateur, ce qui pourrait causer un dérangement ou des dommages.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) Inc.
Réclamations au titre de la garantie.
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

Pour savoir si un vendeur est autorisé, composez le 1 800 472-4588 (aux États-Unis) ou le 1 800 667-8746 (au Canada), ou écrivez à sellersupport@schluter.com.

¹ En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.

² La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.